

Subventions pour vélo à assistance électrique

De nombreuses communes et villes de France ont mis en place un système de subventions pour l'achat d'un VAE ! Découvrez ci-dessous une liste non exhaustive des villes qui proposent ces avantages et leurs conditions d'obtention!

TABLEAUX DES SUBVENTIONS POUR VAE

Département	Commune ou Région	Règle de la Subvention	Montant Maximum de la Subvention
01	Plaine de l'Ain (33 Communes)	30% du Prix d'achat (TTC)	Plafonnée à 500€
06	Nice	25% du Prix d'achat (TTC)	Plafonnée à 250€
12	Bassin Decazeville Aubin (5 Communes)	250€ par Famille	250€
12	Rodez	200€	200€
13	Marseille Provence Métropole (18 Communes)	25% du Prix d'achat (TTC)	Plafonnée à 400€
14	Caen	Indexée sur vos Revenus	Indexée sur vos Revenus
30	Villeneuve lez Avignon	100€ par Vélo	2 Subventions par Foyer (200€)
33	Communauté Urbaine de Bordeaux (28 Communes)	25 % du Prix d'achat (TTC)	Plafonnée à 300€
33	Arcachon	137€	137€
38	Communauté Porte de L'Isère (23 Communes)	25 % du Prix d'achat (TTC)	Plafonnée à 250€
41	Communauté d'Agglomération de Blois (48 Communes)	25 % du Prix d'achat (TTC)	Plafonnée à 400€
44	Nantes Métropole (24 Communes)	25 % du Prix d'achat (TTC)	Plafonnée à 200€
62	Communauté Urbaine d'Arras (10 Communes)	30 % du Prix d'achat (TTC)	Plafonnée à 400€
73	Aix-les-Bains	30 % du Prix d'achat (TTC)	Plafonnée à 250€
75	Paris	33 % du Prix d'achat (TTC)	Plafonnée à 400€
92	Grand Paris Seine Ouest (7 Communes)	25 % du Prix d'achat (TTC)	Plafonnée à 300€